

## **RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL MIXTE SANTÉ SÉCURITÉ**

### **SEPTEMBRE 2006 À AVRIL 2007**

Les travaux du comité ont principalement porté sur l'élaboration d'un guide destiné à la formation des membres des comités locaux mixte santé-sécurité. Nous prévoyons avoir terminé ce guide du participant à l'automne 2007. Les membres du CNMSS ont suggéré que nous soyons le groupe pilote lors de la formation initiale qui devrait se faire d'ici la fin de l'année 2007. Cette formation des comités est obligatoire pour satisfaire les exigences imposées à l'employeur par le Code Canadien du Travail partie II. Il devrait assurer le fonctionnement efficace de tous les comités mixtes locaux de santé-sécurité.

Il y a eu des présentations et discussions sur les programmes de vaccination contre la grippe. L'objectif principal était qu'il y aurait suffisamment de vaccins disponibles pour tous les membres qui désiraient se prévaloir de ce service.

Nous avons également discuté des problèmes que pourraient engendrer une pandémie du type grippe aviaire. La Société a élaboré des plans de contingence afin de limiter la propagation éventuelle d'un tel événement qui, espérons-le, ne se produira jamais.

Nous avons également assisté à la présentation d'un guide pour assister les membres et la gestion impliqués dans la déclaration de postes excédentaires. Ce guide est un outil précieux pour toutes les personnes qui ont à vivre cette expérience parfois difficile. Ce guide insiste beaucoup sur la valorisation des individus impliqués dans cette situation.

Les problèmes rencontrés lors d'exercices d'évacuation ainsi qu'une alerte réelle d'incendie à l'ETC Léo-Blanchette de Montréal ont été rapportés au CNMSS. Il n'est certes pas facile d'évacuer dans les règles un établissement comportant autant d'employés et d'une telle superficie mais rien ne doit être négligé pour assurer la sécurité des gens. Nous sommes heureux de constater que le rapport de ces événements a conduit à une remise en question de toutes les procédures d'urgence à cet établissement.

Dernièrement on a porté à notre attention que des membres de Régina affectés à la confection de matériel de signalisation travaillaient dans des locaux inadéquats. Nous travaillons sur ce problème et des correctifs devraient être apportés dans les plus brefs délais.

Il y a eu des changements au sein du personnel SEPC du CNMSS. Après de nombreuses années de travail au sein de ce comité le co-président M. Pierre Girard a décidé de se retirer. Je voudrais souligner l'apport de Pierre à ce comité et le remercier pour tout le bon travail effectué pendant toutes ces années. J'aimerais souhaiter la bienvenue au sein du CNMSS à M. Stéphan Gagnon,

ingénieur de Québec, qui s'est joint au comité et a assisté à sa première rencontre du CNMSS au mois d'avril. Ses compétences professionnelles ainsi que son implication sociale et syndicale sauront sûrement faire avancer les travaux de notre comité.

Votre comité est maintenant composé des personnes suivantes :

Pierre Homier co-président  
Ginette Chartrand membre  
Stéphan Gagnon membre

En toute solidarité,

Pierre Homier  
Président